



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

9 février 2010

Le 9 février 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 février 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Présents : 33 (jusqu'à la délibération n° 2010-002)
34 (à partir de la délibération n° 2010-003)

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de Votes : 35 (jusqu'à la délibération n° 2010-002)
36 (à partir de la délibération 2010-003)

Mme Laurence FINE est nommée secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – M. Yvon AIGUIER (représentant M. Alain NICOLOSO) – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Alain PROREL (représentant M. Mohamed DJEFFAL) – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Laetitia CODURI (représentant Mme Nicole GUERIN) – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Marc FAURE-BRAC (à partir de la délibération 2010-003).

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – Mme Christine VALLA (représentant M. Philippe MICHELON) – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET.

Commune de Montgenèvre : M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Isabelle GARNERET RAVEL (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2010-013 DU 9 FEV 2010

Rapporteur : Monsieur le Président

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES
Personnel –Règlement de formation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, notamment son chapitre 1^{er} relatif à la formation professionnelle des agents publics tout au long de la vie,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 25 janvier 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 janvier 2010,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Générales et Finances en date du 28 janvier 2010,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

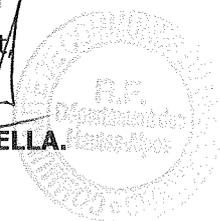
DÉLIBÈRE

■ Approuve le règlement de formation de la Communauté de Communes du Briançonnais tel qu'annexé à la présente.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 11 FEV. 2010

Date affichage : 12 FEV. 2010